

Boves "Actus"

N° 4 - AVRIL 2021

www.ville-boves.fr



SOMMAIRE

1 Edito du maire

2 Evénements passés

- Hommage aux soldats tombés lors de la guerre d'Algérie

2 Affaires sociales

- Le SPASAD du SISA arrive à Boves
- Informations de la commission des affaires sociales

3-6 Brèves du conseil

7 Bien vivre à Boves

- Arrivée de Ludovic Lemoine

7 Travaux

- Rue de Gentelles
- MaPrimRenov'

8 Vie citoyenne / agenda

- Les restos du coeur
- City All
- Les bons gestes à adopter face au coronavirus

EDITO DU MAIRE



Chères Bovoises et chers Bovois,

Ce Boves Actus reprend, en particulier, les principaux points du conseil municipal qui s'est tenu le 15 avril.

Retenons qu'au budget primitif, voté à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal, apparaissent de nouvelles opérations pour un montant de 1 120 000 € dont celle, attendue depuis plusieurs années, qui concerne l'aménagement de la rue de Gentelles avec réfection de la chaussée et des trottoirs, effacement des réseaux et création de places de stationnement.

N'oublions pas que les opérations engagées l'année dernière ou les années précédentes se poursuivent et atteignent 1 580 000 € dont la réalisation à venir de la future salle polyvalente.

En d'autres termes, ce sont des projets d'investissement dont le coût total est de 2 700 000 €. Il s'agit donc d'une dépense de 830 € par habitant. Naturellement, ces montants ne prennent pas en considération la participation à venir de la commune, sous forme de fonds de concours, dans la programmation d'Amiens Métropole. Il aurait été irresponsable de prévoir des opérations, de les engager alors que nous attendons le résultat de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2021-2026, en fin d'année, et que nous devons alors inclure ces dépenses dans un prochain budget.

Dans le précédent bulletin municipal, était annoncée une consultation citoyenne relative à la possibilité d'une extinction de l'éclairage public. Il s'agit d'une première dans la vie locale : demander l'avis des Bovoises et Bovois sur un projet. Alors, je vous invite expressément à participer à ce sondage : exprimez-vous !

Avec mes sentiments dévoués.

Votre Maire
Maryse Vandepitte

MAIRIE de BOVES - Rue Victor Hugo - 80440 BOVES

Tél. : 03 22 35 37 37 - Courriel : mairie.boves@laposte.net - Site internet : www.ville-boves.fr

Horaires : lundi 9 h à 11 h 30 et 15 h à 19 h - mardi, jeudi et vendredi 9 h à 11 h 30 et 15 h à 17 h
mercredi 9h à 11h 30

Directrice de Publication : Maryse Vandepitte - Contact : Stéphanie Hamiez - hamiez.boves@gmail.com
Crédits photos : mairie de Boves et Club photos de l'Avre Bovoise



Création, impression : ICM MEDIAS - Centre Oasis, Dury - 1 allée de la Pépinière - 8000 Amiens - 09 67 28 17 33 - pao@icmmedia.fr

Hommage aux soldats tombés lors de la guerre d'Algérie

Ce 19 Mars 2021, Madame le Maire et le premier adjoint ont célébré le 59^{ème} anniversaire de la signature des accords d'Évian, actant la fin de la guerre d'Algérie.



En hommage aux nombreux soldats tombés au combat, une première gerbe a été déposée au pied de la stèle du square du 19 mars 1962, rue Dorgelès, et une seconde au monument aux morts, rue Victor Hugo.



AFFAIRES SOCIALES

LE SPASAD DU SISA ARRIVE À BOVES

Le syndicat intercommunal du sud amiénois (SISA) est arrivé dans la commune de Boves le 16 décembre 2020.

Le SISA accompagne au domicile les personnes âgées dépendantes et les personnes porteuses de handicap de tout âge.

L'objectif de la structure est de proposer une offre d'aide et de soins adaptés aux besoins des usagers vivant à domicile.

Il dispose de 2 services :

- le SSIAD, service de soins infirmiers à domicile pour assurer au quotidien des soins d'hygiène.

- le SAAD, service d'aide et de soins à domicile pour assurer l'aide à la toilette, au repas, à l'entretien du logement et du linge.

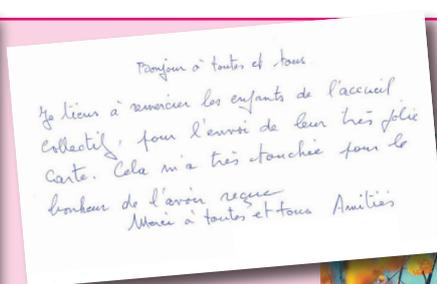
Vous pouvez solliciter l'équipe de coordination au **03 22 09 58 11** qui viendra évaluer vos besoins et assurer l'aide administrative pour le dossier APA ou PCH.

Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile du SISA

120 rue Victor Hugo 80440 Boves

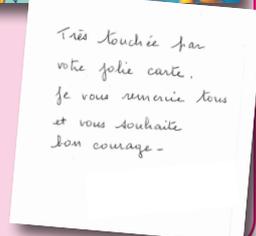
Tél : 03 22 09 58 11

Sisa.sud@wanadoo.fr »



Information de la commission des affaires sociales

La commune a sollicité les enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs (ex. centre de loisirs) afin d'élaborer des cartes destinées aux dames de plus de 85 ans à l'occasion de la fête des grand-mères. Ils y ont mis tout leur cœur et ont réalisé un travail formidable. Ce qui nous a valu de recevoir en retour, des cartes de remerciements. Merci à eux ainsi qu'à l'équipe d'animation.





BRÈVES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2021.

Communications du Maire

Les élections départementales et régionales auront lieu le **dimanche 20 et 27 juin**. Tous les conseillers municipaux doivent réserver ces journées pour tenir les bureaux de vote.

Le service d'urbanisme d'Amiens Métropole m'a demandé si je souhaitais leur confier l'instruction des documents d'urbanisme. J'ai répondu négativement car je souhaite que cette mission soit poursuivie en mairie de Boves malgré le coût supporté. Il s'agit d'un service de proximité qui doit demeurer au sein de la commune.

Comme je m'y étais engagée, les riverains de la rue de Gentelles ont pu consulter le projet d'aménagement. Par ailleurs, les habitants de cette rue ont été informés du **démarrage des travaux vers la mi-avril**. Il a été également précisé que si des branchements ou raccordements sont nécessaires, ils doivent saisir cette opportunité. En effet, la réglementation interdit les tranchées dans les voiries neuves pendant 3 ans.

Des **demandes de subventions** ont été **déposées** : au conseil départemental pour la création d'une nouvelle classe maternelle, au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation conjointement à la participation financière du conseil départemental et de la FDE 80 pour l'équipement de la commune en caméras de vidéoprotection.

Suite à l'annonce en février 2021 de la création d'une nouvelle classe maternelle à la rentrée de septembre 2021, nous avons dû chercher la possibilité d'aménager rapidement un lieu. L'association des Restos du Cœur a été reçue. Dans la mesure où la mise à disposition était à titre gratuit et de nature précaire, elle a rendu le local partagé il y a encore quelques mois avec l'aide alimentaire. Suite à cela, il a été décidé d'octroyer une subvention aux Restos du Cœur. Le personnel technique a aidé au déménagement. L'association organise désormais la distribution depuis la salle paroissiale.

Dans la mesure où il n'était pas possible d'organiser une chasse à l'œuf, les sachets de chocolats achetés à la boulangerie Robiquet ont été remis aux directrices des écoles en vue de leur distribution.

L'application mobile CityAll a été mise en place le 1er avril en remplacement de l'alerte SMS. A ce jour, 145 personnes ont téléchargé l'application et 13 messages ont été publiés. Des panneaux d'information vont bientôt être implantés dans des secteurs éloignés de la mairie : vers l'impasse des Peupliers (en allant vers Cagny) et à l'intersection des rues de Corbie et Glisy. Enfin, le service enfance-jeunesse a désormais sa page Facebook.

Démolition de la salle des fêtes – Avenant n° 1 au marché de démolition de la salle des fêtes d'un montant de 25 560 € HT : approbation à l'unanimité et autorisation du maire à signer tous les actes y afférents.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation

Trois décisions concernent les cimetières : l'une porte sur l'accord d'une concession et les deux autres sur l'accord de deux cases d'urne.

Approbation et signature des devis avec les sociétés :

- ✓ SAS DE PIERRE pour la restauration d'une travée sur la façade sud de l'église Notre-Dame d'un montant de 35 525 € HT et avec VITRAUX D'ART pour la restauration des vitraux sur la même façade, d'un montant de 8 232 € HT,
- ✓ DAMBREVILLE pour la réparation du clocher de l'église Notre-Dame, d'un montant de 13 536,54 € HT,
- ✓ ATPS pour la fourniture et l'installation de jeux pour la création d'une aire de jeux, d'un montant de 9 603 € HT,
- ✓ RENOV'SPORT pour la création d'un espace multisports, d'un montant de 11 870 € HT,
- ✓ CGFACADES relatif à la réfection de la façade de la mairie pour un montant de 4 490 € HT.

Sollicitation d'une subvention :

- ✓ d'un montant de 21 234 €, au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation), pour la mise en place d'un système de vidéoprotection,
- ✓ d'un montant de 11 175 €, auprès du conseil départemental de la Somme, au titre de la politique territoriale 2017-2021, pour l'aménagement d'une salle de classe.

Compte-rendu des questions évoquées à Amiens Métropole (voir l'encadré page 4)

Points abordés dans les commissions communales et les assemblées extracommunales

Thibault De Blangie présente les projets étudiés lors des séances de la commission cadre de vie :

- ✓ l'actualité relative à la mise en place du compostage partagé dans la résidence Clésence,
- ✓ en accord avec les associations de pêche, de chasse à la hutte et les jardins ouvriers, et sur proposition du Conservatoire des espaces naturels, la commune va faire prochainement l'acquisition d'une échelle limnométrique et d'un piézomètre. Ces appareils de mesure permettront un suivi régulier des niveaux de l'eau dans les étangs et de la nappe phréatique sous les jardins ouvriers,
- ✓ le square du 19 mars 1962, situé rue Roland Dorgelès sera le lieu d'implantation de l'aire de jeux dans le quartier Saint Nicolas. Les 4 jeux ressorts qui étaient implantés derrière la salle des fêtes vont être réutilisés et une nouvelle structure toboggan, plus grande que celle qui était derrière la salle des fêtes, a été commandée.



Ces jeux seront implantés sur la partie herbacée du square. Sur la partie bétonnée va être aménagée une mini arène de football, d'un diamètre de 8 mètres, entourée de pare ballon. Ce terrain ne recouvrant pas totalement la partie bétonnée, il sera toujours possible de faire du vélo ou de la trottinette autour. Le terrain de pétanque sera également réhabilité par les agents communaux,

- ✓ travail avec le président du Comité Régional de Randonnée Pédestre sur le tracé et le balisage de sentiers de promenade qui emprunteront les nombreux chemins que compte notre commune. Une fiche randonnée pourra être conçue et diffusée,
- ✓ une consultation citoyenne sur l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit va être organisée. Un document accompagnera le prochain bulletin municipal sur lequel seront présentés les avantages d'une extinction de l'éclairage public et un bulletin de « vote » sera à découper. En cas de majorité favorable à la mesure, une période test sera mise en place,
- ✓ le budget communal 2021 comprend une ligne de 1 500 € dédiée aux projets portés par les citoyens en matière d'environnement. Règlement encadrant la mise en place de cette bourse d'initiative citoyenne, en cours d'élaboration.

Pierre Viel présente les projets de travaux en cours sur la commune de Boves, dont la vidéoprotection, l'aménagement du parking à côté de la mairie ainsi que l'aménagement de la rue de Gentelles.

Approbation des comptes administratifs 2020

Le compte administratif 2020 du **budget communal** dont le résultat de clôture est de 2 922 300,86 € est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2020 du **budget annexe crèche** dont le résultat de clôture est de - 9,23 € est adopté à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion du budget 2020

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du **budget communal** identique au compte administratif.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du **budget annexe crèche** identique au compte administratif.

Affectation du résultat du budget communal 2020

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat comme suit :

- ✓ Résultat reporté en fonctionnement (002) : 2 828 832,18€,
- ✓ Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 93 468,68 €.

Affectation du résultat du budget annexe crèche 2020

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat comme suit :

- ✓ Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit de - 2 666,50 €.
- ✓ Affectation en réserves d'investissement (1068) : 2 657,27 €.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Dans le cadre du budget, il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir, au titre de l'année 2021.

A compter de 2021, les communes ne percevront

Compte-rendu du conseil d'Amiens Métropole séance du 18 mars 2021

Infos du président: Amiens + 13 communes participent au Plan Obépine (Observatoire Épidémiologique des Eaux Usées) : Analyser directement les eaux usées est un atout pour lutter contre la propagation du coronavirus.

Subventions obtenues suite à la crise COVID : Équipements sanitaires : 3 entreprises pour un montant de 2177€ ; fonds passerelle (avance remboursable de 4000€) : 3 entreprises ; 1^{er} emploi post Covid : 18 entreprises pour un total de 27000€.

Emploi sur Amiens Métropole et développement économique :

- ✓ Aide aux investissements **TPE** : 19 dossiers déposés pour un montant total de 62821€ permettant la création de 29 CDI d'ici à 3 ans.
- ✓ La ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) nommée Boréalia 2 est en projet à l'ouest d'Amiens. **65ha commercialisés sur la commune d'Amiens en 2023.** Volonté de créer une vitrine économique,

écologique et de transition dans les activités industrielles, énergétique et de logistique.

Événements subventionnés sous réserve :

Animation de 20000 lieues dans les airs à l'aérodrome de Glisy les 8 et 9 mai ; 43^{ème} fête des Hortillonnages à Camon les 29 et 30 mai ; AGORA le 11 septembre 2021.

Tourisme :

- ✓ **Amiens Métropole** a demandé l'adhésion à l'ANETT (Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques) afin que notre territoire soit désigné et classé comme commune touristique et l'obtention du label national "Famille Plus" afin que notre territoire devienne une destination familiale.
- ✓ Avenant accordé au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie pour prolonger le délai d'au moins un an des travaux concernant le remplacement de la plateforme qui porte le point de vue surélevé de la réserve naturelle de l'étang St Ladre.



plus le produit de la taxe d'habitation. Cette perte de ressources est compensée, pour les communes, par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Suite à cette réforme, les communes ne doivent plus voter de taux relatif à la taxe d'habitation mais un nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour compenser cette perte.

Le nouveau taux de référence, pour la commune de Boves, est de 47,22 % correspondant au taux voté par la

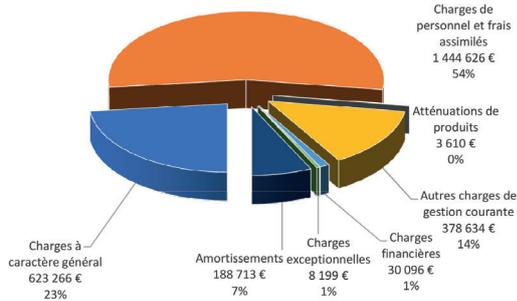
commune de Boves en 2020 (21,68 %) auquel s'ajoute le taux du département (25,54 %).

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : N. Coppens et M. Damiani, 3 abstentions : B. Leprêtre, N. Grébert et J.P. Hopquin), fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir, au titre de l'année 2021, à :

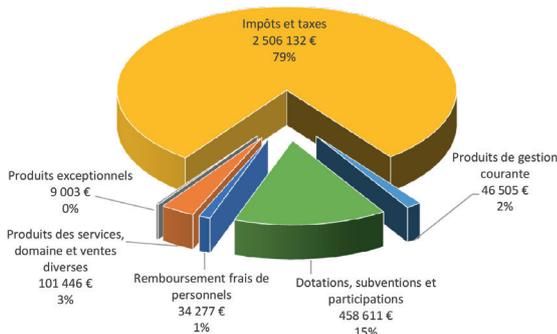
- 47,22 % : taxe foncière sur les propriétés bâties
- 30,46 % : taxe foncière sur les propriétés non bâties

Compte administratif 2020

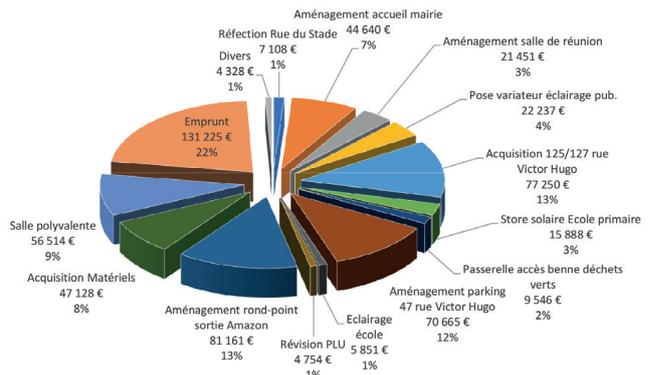
Dépenses de fonctionnement



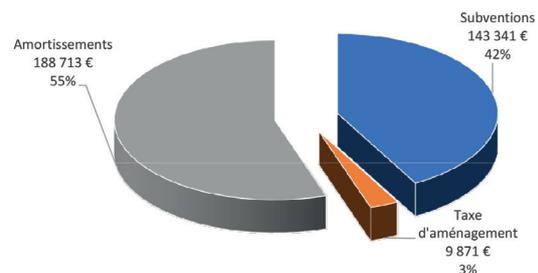
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement

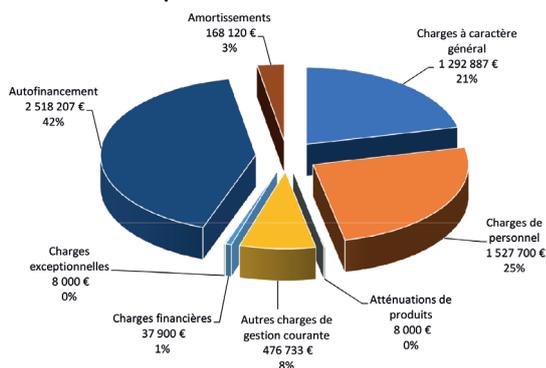


Recettes d'investissement

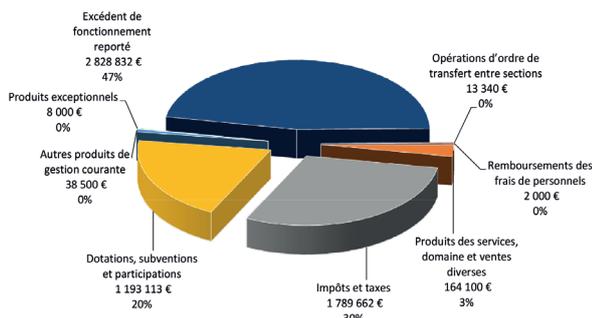


Budget primitif 2021

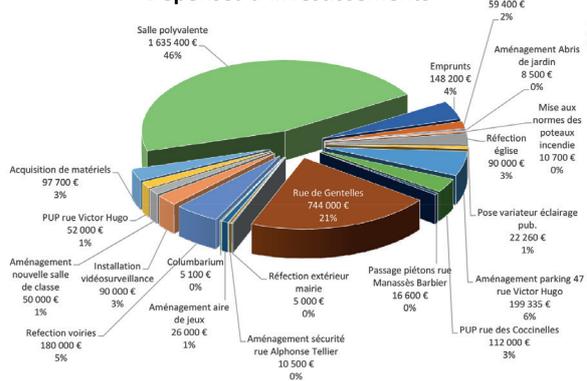
Dépenses de fonctionnement



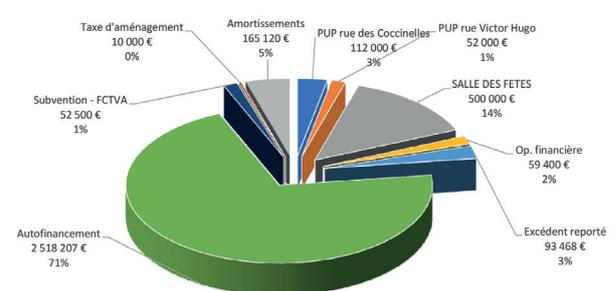
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissements



Recettes d'investissement





Vote du tableau des subventions versées pour 2021, à l'unanimité, comme suit :

- ✓ Bov'emifasol : 500 €
- ✓ Les Cigales : 250 €
- ✓ Club des aînés : 800 €
- ✓ Patch and Co : 300 €
- ✓ Photoclub Avre Bovoise : 200 €
- ✓ Les restos du cœur : 2000 €
- ✓ Ecole maternelle : 2 000 €, Ecole primaire : 2 500 €, collège de Longueau : 700 €

Vote du budget primitif communal 2021

Vote, à l'unanimité, par chapitre et par opération, du budget primitif pour les sections d'investissement : 3 562 695 € et de fonctionnement : 6 037 547 €.

Vote du budget primitif crèche 2021

Vote, à l'unanimité, par chapitre et par opération, du budget primitif pour les sections d'investissement : 11 067 € et de fonctionnement : 574 389 €.

Taxe assise sur le tonnage des déchets réceptionnés par le centre technique d'enfouissement des déchets de Boves

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ reconduit la taxe assise sur le tonnage des déchets réceptionnés par la SECODE.
- ✓ fixe le tarif à 1,50 € par tonne de déchets réceptionnés dans l'installation de la SECODE.
- ✓ La répartition du produit de cette taxe est fondée sur le nombre d'habitants de chaque commune soit, pour la commune de Boves : 72,18 % du produit et pour la commune de Sains-en-Amiénois : 27,82 % du produit.

Renouvellement du marché d'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le centre de gestion de la Somme de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une compagnie

d'assurance agréée, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Convention avec la fourrière automobile - Garage du Petit Saint Jean, vote à l'unanimité, autorisant le maire à signer la convention avec le garage du Petit Saint Jean, pour la gestion de la fourrière automobile.

Convention pour la maîtrise d'ouvrage d'une opération de vidéoprotection, vote à l'unanimité, autorisant le maire à signer la convention avec la **Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE80)** pour la maîtrise d'ouvrage d'une opération de vidéoprotection au sein de la commune de Boves.

Rue de Gentelles - Convention technique et financière pour les aménagements de traverse d'agglomération avec le Conseil départemental de la Somme, vote à l'unanimité, autorisant le maire à signer la convention.

Droit de chasse sur les propriétés communales - Convention avec la société de chasse de Boves, vote à l'unanimité, autorisant le maire à signer la convention.

Adoption du règlement intérieur de l'accueil collectif de mineurs, à l'unanimité.

Adoption du projet éducatif de l'accueil collectif de mineurs, à l'unanimité.

SANEF - Rétrocession de voirie, vote à l'unanimité, autorisant le maire à signer l'acte authentique relatif au transfert, au profit de la commune de Boves, des parcelles cadastrées Z 859, 867, 866, 871, 868, 873, 875, 876 et 555.

Refus du transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à Amiens Métropole, vote à l'unanimité.

Modification des statuts du SSIAD relative au changement d'adresse du siège social, avis favorable à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal est à votre disposition à l'accueil de la mairie et téléchargeable sur le site internet.

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

Lors du Conseil Municipal du 15 avril, les comptes 2020 de la commune ont été présentés et votés. Ils font apparaître un très large excédent. Ces chiffres signifieraient une bonne gestion, s'ils ne venaient pas s'ajouter à près de 2,4 Md€ d'excédents. Il ne s'agit plus d'un pécule de précaution, mais d'un véritable trésor de guerre ! Etant donné le retard d'investissements à Boves, ces réserves pourraient être engagées dans des aménagements nécessaires. Ce sera le cas en partie en 2021 mais avec un manque de perspective. Par exemple, la construction d'un city stade, si utile en ces périodes de confinement évoquée sans

précision. Vu le faible endettement de la commune et les taux bas, Mme le Maire a choisi avec bon sens de financer les travaux 2021 en partie par de l'emprunt. Ce qui baisse d'autant le recours aux réserves. C'est pourquoi, au moment de voter le taux d'imposition des taxes locales 2021 mécaniquement à l'identique de 2020, les élus des Reflets de Boves ont manifesté leur désapprobation. Nous ne sommes pas contre ces taxes, mais nous souhaitons qu'il y ait une réflexion préalable sur l'ajustement du taux d'imposition au regard des besoins et des réserves.



Téléchargez
gratuitement
CityAll
puis sélectionnez
votre ville



ARRIVÉE DE LUDOVIC LEMOINE

Début avril, Madame le Maire, Maryse Vandepitte, a accueilli Monsieur Ludovic Lemoine pour son affectation à Boves.

Ancien gendarme et policier municipal, son expérience sera utile à notre commune qui compte désormais 2 policiers municipaux avec Monsieur Christophe Puchois.



TRAVAUX



TRAVAUX À VENIR

Rue de Gentelles

2 réunions publiques se sont tenues les lundis 8 et 15 mars ; 16 riverains ont pu consulter le projet d'aménagement et échanger avec un technicien d'Amiens Métropole, l'adjoint de la mairie chargé des bâtiments et de la voirie et un conseiller délégué.

Une réunion encadrée par la chambre d'agriculture a été dédiée aux exploitants agricoles avec un technicien

d'Amiens Métropole, un technicien de la commune de Boves et un adjoint au maire.

Des réponses ont été apportées à l'ensemble des personnes directement concernées face à leurs inquiétudes (*la vitesse sur la partie haute et le stationnement sur la partie basse...*).

Le projet d'aménagement est toujours consultable en mairie aux heures d'ouverture.

MaPrimRénov'

Avec **France Relance, MaPrimeRénov'** est désormais ouverte à tous les propriétaires, quels que soient leurs revenus, occupants ou bailleurs, maison individuelle ou appartement en habitat collectif, ainsi qu'à tous les copropriétaires.

Quels travaux ?

La priorité est donnée à l'éradication des passoires thermiques : travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation et même audit énergétique.

Quelles conditions ?

Il existe 4 profils, le montant de la prime forfaitaire est fonction **des revenus de ses bénéficiaires et du gain écologique permis** par les travaux.

Un 5^{ème} profil a été établi pour les copropriétaires.

Qui se charge des travaux ?

Seul un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) peut exécuter les travaux.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) recense les professionnels.

Sachez-le !

Cette prime est cumulable avec d'autres aides. Renseignez-vous !

Où se renseigner pour tout savoir sur les modalités et les aides ?

- Service public de la rénovation <https://www.faire.fr>
Tél : 0808 800 700

- Services de L'ADIL 80 (Agence Départementale d'Information pour le Logement) - 46 Rue de L'Amiral Courbet à AMIENS - Tél : 03 60 12 45 00

- Services de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) - 35 rue de la Vallée à AMIENS

Tél : 03 64 57 25 49



AGENDA

- **1er mai** Fête du travail
- **8 mai** Commémoration
- **30 mai** Fêtes des mères
- **20 juin** Fêtes des pères
- **20 et 27 juin** Elections départementales et régionales

MAI 2021						
L	M	M	J	V	S	D
17					1	2
18	3	4	5	6	7	8
19	10	11	12	13	14	15
20	17	18	19	20	21	22
21	24	25	26	27	28	29
22	31				30	

JUIN 2021						
L	M	M	J	V	S	D
22	1	2	3	4	5	6
23	7	8	9	10	11	12
24	14	15	16	17	18	19
25	21	22	23	24	25	26
26	28	29	30			

Renseignement et information : 03 22 35 37 37 www.ville-boves.fr



LES RESTOS DU CŒUR

Depuis le jeudi 8 avril, la distribution et les inscriptions se font tous les 15 jours à la salle paroissiale à côté de l'Eglise de Boves, place de l'amiral Courbet.



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville



Depuis le 1^{er} avril, l'application **CityAll** de la ville de Boves est opérationnelle

Suivez le fil d'actualités de votre commune.

Une information à vous transmettre ? Vous recevrez automatiquement une notification !

Aucune inscription !

Téléchargez l'application CityAll :

- sur Google Play pour les smartphones Android.
- sur AppStore pour les smartphones IOS.

Vous pouvez également flasher le QRCode.

Pensez à activer les notifications !

Sélectionnez la ville de Boves et... c'est fini !

Votre application est dès à présent active.

Bonne utilisation !

L'équipe technique de la mairie met tout en œuvre pour rendre cette application encore plus attractive et conviviale.



LES BONS GESTES À ADOPTER FACE AU CORONAVIRUS

Les gestes barrières sont connus et répétés. Et ceux de l'usage des masques usagés ?

Tous les déchets ayant pu être contaminés (masques, mouchoirs, lingettes...) ne doivent **en aucun cas être jetés dans la poubelle jaune**. Cette poubelle ne doit contenir que des déchets recyclages qui sont triés manuellement par des agents.

La consigne du Ministère de la transition écologique et solidaire est de :

- **conserver ces déchets dans un sac dédié soigneusement fermé durant 24 heures,**
- **le jeter dans le sac poubelle pour ordures ménagères et le déposer dans la poubelle verte.**

